COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Rue des Ebaulais
71800 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2022 A OYE

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Oyé, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 24 mars 2022
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 26 – Votants : 31

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – M. David CORDEIRO – Mme Sylvia DARSAT (pouvoir donné à David CORDEIRO) – Mme Karine VARGOZ – M. Jean-Paul DUCARRE – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle DIOT – M. Jean-François SOULARD – M. Bernard PATTEUW – M. Guillaume BUISSON – M. René SARROCA – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON – M. Armand BERNARD (délégué suppléant commune de Varenne L'Arconce)

Absents excusés : Mme Agnès DURIX (pouvoir donné à Georges MATHIEU) – M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à François GRAS) – M. Bernard BIESSE (pouvoir donné à David CORDEIRO) – Mme Rachel BESANCON (pouvoir donné à Sylvia DARSAT) – M. Gérard PEGON – Mme Noah LAGOUTTE (pouvoir donné à François De BELIZAL) – M. Alain DESCHAMPS – Mme Patricia MOMMESSIN (représentée par M. Armand BERNARD, délégué suppléant).

Secrétaire de séance : Mme Dominique ZANETTO

Le Président ouvre la séance à vingt heures et remercie la Mairie d'Oyé pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

Suite à l'appel des présents, le quorum est atteint – le conseil peut valablement délibérer.

A l'unanimité Mme Dominique ZANETTO est désignée secrétaire séance.

Approbation du compte-rendu du conseil du 14 février 2022 :
Claire GAGET demande que la présentation des dispositifs « Réseau de lutte contre les Violences Intrafamiliales » et « Intervenant Social en Gendarmerie » effectuée par Monsieur le Sous-Préfet de Charolles soit plus détaillée. Il manque des éléments importants sur l'implication de la CC dans ces

dispositifs, notamment sur la partie financière à la charge des EPCI au-delà des 3 premières années. Elle rappelle que Mme la secrétaire générale de la Sous-préfecture n'a pas été en mesure d'apporter quelconque élément sur ce point lorsqu'elle lui a posé la question.

Sur la base des présentations transmises, les compléments ci-dessous sont apportés au compte-rendu du 14/02/2022

Réseau VIF : Constituer un réseau VIF, c'est constituer un réseau local de professionnels (professionnels de santé, services sociaux du département, CAF, OPAC, Gendarmerie, SDIS, Associations, France Victimes, entre autres) afin d'accompagner les victimes de violences intrafamiliales et améliorer leur prise en charge.
Un réseau VIF doit pouvoir :

- S'appuyer sur des personnes ressources (qui peuvent être mutualisées à l'échelle des 3 CC) : un(e) élu(e) référent(e), un(e) agent en charge de la coordination et de l'animation du réseau
- Disposer d'un (ou plusieurs) logement(s) d'urgence
- Disposer d'une structure d'intervention et de gouvernance : un comité d'urgence avec des intervenants dédiés à la prise en charge des victimes dans un délai très rapide et un CISPD.

A l'échelle de la Saône-et-Loire, des ressources sont proposées et coordonnées par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité pour tous les membres des réseaux : formations des intervenants, accompagnement dans la formalisation des rôles et missions de chaque institutions, évènements, outils de travail, réunion annuelle de tous les référents.
Enfin, la création d'un Réseau VIF est matérialisée par la rédaction et la signature d'un contrat de mobilisation et de coordination sur les violences intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles. Le contrat qui encadrerait le futur réseau VIF du Brionnais serait signé par les 3 CC, le Préfet, le Procureur de la république de Mâcon, le Président du Conseil Départemental et différents partenaires associés (SDIS, OPAC, CAF, associations).

Intervenant Social en Gendarmerie : Travailleur social diplômé d'Etat, l'ISG aura vocation à intervenir sur tout le territoire de l'arrondissement de Charolles. Il sera l'interface entre les forces de l'ordre et les réseaux VIF en place. Il sera rattaché fonctionnellement à l'autorité du commandant de la Gendarmerie de Charolles. Son action permettra de faciliter le dialogue entre les services de sécurité publique et les services médico-sociaux et éducatifs pour améliorer l'efficacité de la prise en charge des victimes. Le Sous-préfet indique que le financement du poste s'élève à 55 000 € par an. L'Etat propose aux 5 EPCI un engagement sur 3 ans, avec également une participation du Conseil départemental.
Interrogé sur la pérennité du poste au-delà des 3 ans, le Sous-préfet a indiqué que, pour l'instant, l'engagement initial demandé aux cofinanceurs ne porte que sur 3 ans.

Le Président conclut en rappelant qu'à cette heure la CC ne s'est engagée à rien. C'est justement l'un des points inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Il demande enfin à ce que la présentation de Monsieur le Sous-Préfet du 14/02 soit transmise aux délégués communautaires et aux Mairies.

Adoption Comptes administratifs 2021

Le Président donne lecture des résultats des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes. Il quitte ensuite la séance et de cède la présidence à M. G. MATHIEU, 1er vice-président.

CA 2021	Fonctionnement 2021				Investissement 2021		
	Résultat antérieur	Virement vers investissement	Résultat 2021	**Résultat de clôture**	Résultat antérieur	Résultat 2021	**Résultat de clôture**
Principal	**110 445,51**	0,00	27 708,85	**138 154,36**	**53 838,45**	16 308,33	**70 146,78**
OM	**70 239,93**	0,00	8 660,38	**78 900,31**	**-984,62**	50 453,04	**49 468,42**

CA 2021	Fonctionnement 2021				Investissement 2021		
	Résultat antérieur	Virement vers investissement	Résultat 2021	**Résultat de clôture**	Résultat antérieur	Résultat 2021	**Résultat de clôture**
Action sociale	**-352,30**	0,00	-415,34	**-767,64**			
Maison accueil	**9 742,41**	0,00	5 336,28	**15 078,69**	**57 079,19**	7 608,28	**64 687,47**
Marché	**24 924,72**	24 924,72	3 314,99	**3 314,99**	**-51 414,87**	-3 485,23	**-54 900,10**
SPIC	**86 284,14**	85 722,23	82 216,97	**82 778,88**	**-85 722,23**	4 250,27	**-81 471,96**
Total 6 budgets	**301 284,41**	110 646,95	126 822,13	**317 459,59**	**-27 204,08**	75 134,69	**47 930,61**

Sous la présidence de M. MATHIEU, le Conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021.

Adoption des comptes de gestion 2021 :
Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021, en tous points conformes aux comptes administratifs.

Affectation des résultats 2021 :
Le Conseil approuve à l'unanimité les affectations des résultats 2021.

Vote des budgets primitifs 2022 :

1. Budget principal : une nouvelle réalisation est budgétée en 2022 : le fonctionnement du chantier d'insertion. Il impacte différents articles des dépenses de fonctionnement (petit matériels, suivi socio-professionnel obligatoire, salaires et charges des personnels, formations des agents ACI). Pour le reste, reconduction des autres postes de charges générales, avec quelques hausses de cotisations et adhésions en 2022 (PETR, contrat territorial Loire, ISG). L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à 60 000 €. En investissement, là aussi un nouveau projet est budgété : le début du chantier de réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie. Les travaux s'étaleront sur les 2 prochains exercices budgétaires (même chose pour l'inscription des subventions).

2. OM – environnement : 455 000 € sont prévus en dépenses pour les différentes collectes de déchets (transports et traitement compris). Cette somme a été estimée avec les nouveaux prix des marchés et des tonnages prévisionnels pour 2022. Pour le reste, stabilité des dépenses de personnels (2 agents), maintien du taux TEOM à 12% (mais avec la revalorisation importante des bases en 2022, son produit augmente). En recette, la revente des cartons et le maintien des versements de soutien de la part du SMEVOM permettent de soulager le budget. Pas d'investissements spécifiques à ce stade cette année (projet d'achat de colonnes PAV plus grandes, voire d'amélioration des installations de la déchetterie, en lien avec le chantier d'insertion).

3. Action sociale : ce budget comprend les soutiens communautaires à différentes actions de services, qui bénéficient à toute la population du territoire. L'installation, d'ici 2 ans, de l'association ABISE dans les nouveaux bâtiments à Semur permettront de mieux maitriser les frais et d'améliorer les conditions de travail et d'accueil, pour encore mieux rendre les services. Comme chaque année, il y a un décalage dans les versements CAF et MSA. Les discussions avec Etat se poursuivent pour l'obtention du label France Services pour les permanences administratives.

4. Maison accueil : 11 logements occupés actuellement (1 demande pour celui de libre). Malgré cette prudence, le budget est sain.

5. Marché aux bestiaux : l'activité est actuellement bien orientée. Le projet de BP 2022 prévoit une augmentation de la redevance. Cela permettra de financer plus facilement les travaux d'entretien et d'investissement, sans avoir à recourir systématique à l'emprunt. Le président indique qu'il convient de sortir de la logique actuelle, qui prévoit de calculer le montant de la redevance d'affermage au montant du remboursement des emprunts. Il n'y a pas de raison pour que le budget principal abonde à ce budget annexe, qui doit s'autofinancer.

6. SPIC énergie renouvelable : la Communauté de communes ne sera finalement pas concernée par la révision du tarif de rachat, prévue dans le projet de loi de finances 2021. Malgré tout, la subvention d'équilibre est encore nécessaire. Cela ne veut pas pour autant dire que le toit ne fonctionne pas, au contraire, les productions sont encore conformes aux estimations de prévisions réalisées en 2010. Mais comme une partie des investissements liés à la réfection de la toiture ont été imputés sur ce budget (et ont donc grevé les dépenses), il est impossible de couvrir l'ensemble de ces coûts par le seul produit de la revente. Le Président indique qu'il convient de commencer à réfléchir à des nouvelles sources de production pour anticiper les pertes de production une fois les durées de vie des installations dépassées (à l'horizon 2030).

Suite à ces présentations, le Conseil approuve à l'unanimité les projets de budgets primitifs 2022, arrêtés comme suit :

Budget 2022	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	1 161 499,16	1 161 499,16	1 110 884,54	1 110 884,54
OM	702 822,51	702 822,51	91 184,42	91 184,42
Actions sociales	120 046,64	120 046,64		
Maison accueil	66 078,69	66 078,69	97 850,47	97 850,47
Marché	173 928,28	173 928,28	452 494,15	452 494,15
SPIC	273 306,92	273 306,92	245 471,96	245 471,96

Vote des taux d'imposition et du produit de la TEOM pour l'année 2022 :
Le Conseil approuve à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité directe pour 2022, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 4,09%
- Taxe sur le foncier non bâti : 8,36%
- CFE : 4,84%

Le Conseil approuve à l'unanimité le produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre du budget 2022, soit 543 345 € (correspond à un taux de 12% de la base prévisionnelle d'imposition).

Subvention équilibre budget action sociale :
Le Conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre de 98 446 € pour le budget action sociale.

Subventions aux associations :
Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations assurant des actions à vocation sociale au bénéfice de la Communauté de communes :

Organismes bénéficiaires	Montant subvention 2022 accordée
Brionnais Découvertes (Animation Jeunesse CEJ)	17 600 €
ADMR Saint Christophe en Brionnais (portage des repas)	5 000 €
ABISE (Centre de Loisirs)	26 800 €

ABISE (Relais Assistantes Maternelles)	15 179 €
ABISE (Centre Social)	46 700 €
ABISE (Frais de fonctionnement siège "Les Pions")	6 500 €
Resto du Cœur (Marcigny)	1 500 €
TOTAL subventions budget annexe « action sociale »	**119 279 €**

- d'attribuer les subventions suivantes aux structures assurant des actions à vocation touristique au bénéfice de la Communauté de communes :

Compte 62875 – budget principal 2022	
Organisme	**Montant subvention 2022 accordée**
Pôle touristique Iguerande	5 000 €
Compte 6574 – budget principal 2022	
Organisme	**Montant subvention 2022 accordée**
Office de tourisme Marcigny/Semur-en-Brionnais	35 224 €
Association Les Vieilles Pierres	5 000 €
Antenne touristique Saint Christophe-en-Brionnais	5 000 €

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Organismes bénéficiaires	**Montant subvention 2022 accordée**
Brionnais Découverte (fonctionnement Centre VTT)	800 €
Centre d'Etudes du Patrimoine	2 500 €
Radio Cactus	1 100 €

Attribution d'une gratification de stage :
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder une gratification à Anaïs DEAL, stagiaire de Master 2 à l'université de Lorraine, accueillie pendant 5 mois (avril / août). Elle va travailler sur l'adaptation du PLUI, au regard des évolutions règlementaires (SCOT, SRADDET), des remarques des communes et des différents points à revoir relevés par la CC. Le montant de la gratification est calculé sur les bases règlementaires (3,90 € de l'heure).

Convention ABISE pour le suivi socio-professionnel des agents du chantier d'insertion :
Ce suivi est obligatoire pour faire le point avec chaque agent de l'équipe sur leurs projets, leurs démarches de retour ou de recherche d'emploi. Il a été confié à ABISE car une agente du centre social dispose des compétences nécessaires et a une expérience dans ce domaine. Le suivi se fait sous la forme de rendez-vous individuels réguliers pour chaque salarié, au plus près de leurs besoins et de leurs attentes des salariés. Le temps de travail est estimé à 20% d'un ETP pour cet agent.
Le Président indique que ce suivi est très satisfaisant pour le moment. Il a déjà permis de régler des difficultés. Le fait que ce suivi soit réalisé par ABISE a une vraie plus-value, pour les agents, pour la collectivité et pour l'association.
Le Conseil communautaire approuve cette convention à l'unanimité.

Convention avec les communes pour l'entretien des chemins balades vertes par l'ACI :
Le président rappelle une nouvelle fois que le chantier d'insertion n'a pas vocation à se substituer aux travaux déjà conduits dans ce domaine par les communes. La convention précise le périmètre de la mission de l'ACI et clarifie les choses (« qui fait quoi »).
La convention pourra être adaptée pour intégrer un coût de prestation à la journée dans le cas où les communes souhaiteraient que l'ACI intervienne pour d'autres missions à convenir (entretien du patrimoine, ...).

Le Conseil communautaire approuve cette convention à l'unanimité. Chaque commune devra aussi l'approuver.

Désignation d'un nouveau délégué au SYMISOA :
Suite à la démission G. PEGON, le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Thierry GIMENEZ comme délégué titulaire au SYMISOA.
La Communauté de communes est désormais représentée par :

Collectivité	Fonction	Nom	Prénom
COMMUNAUTE DE COMMUNES	**Titulaire**	**AUVOLAT**	**Pierre**
	Titulaire	**GIMENEZ**	**Thierry**
	Suppléante	LAGOUTTE	Noah
	Suppléant	SOULARD	Jean-François

Instauration d'une redevance spéciale :
La hausse des tonnages des dépôts professionnels génère une hausse des coûts restants à la charge de la Communauté. Pour 2022, cela va représenter environ 10 000 €.
Comme l'accueil des professionnels en déchetterie n'est pas obligatoire (ils le sont parce que la CC l'a décidé), la commission « environnement / développement durable » du 10 février 2022 a estimé qu'il était juste que les professionnels participent aux frais de collecte et de traitement des dépôts des déchets assimilés qu'ils effectuent en déchetterie. Toutefois, elle a proposé de leur accorder une exonération de 2 mètres cubes par an.
Afin de mettre en place cette redevance spéciale, cumulable avec la TEOM, la CC doit être en mesure de mesurer les dépôts et de voter des tarifs de facturation (ce qui a été fait le 14/02/2022). Cette redevance s'appliquera à compter du 01/06/2022.
Le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'une redevance spéciale s'appliquant sur les déchets assimilés des professionnels en déchetterie.

Autorisation SMEVOM pour appels à projets CITEO :
A l'unanimité, le Conseil autorise le SMEVOM à répondre en son nom aux appels à projets CITEO.

G. MATHIEU inique qu'en prévision de l'ECT (extension des consignes de tri), le SMEVOM éditera de nouveaux guides de tri.

Vente composteurs et bacs usagés à la CC de Marcigny :
Le Conseil approuve à l'unanimité la vente de composteurs au prix de 57,252 € l'unité et de bacs 660 litres usagés à 50 € l'unité.

Mise en place de nouvelles collectes en déchetterie :
Le Conseil approuve à l'unanimité la convention de prestation avec SECAF CHAMFRAY pour la mise en place des nouvelles collectes suivantes en déchetterie :

- Pour la laine de verre : mise à disposition gracieuse de 2 écobacs 10 mètres cubes ; coût de la rotation : 140 € et coût du traitement : 146 € la tonne,
- Pour les plastiques PVC : coût de la rotation : 140 € ; benne fournie par la Communauté de communes ; pas de facturation de coût de traitement
- Pour les plastiques polypropylènes : coût de la rotation : 140 € ; coût du traitement : 36 € la tonne ; coût de rachat : 20 € la tonne ; benne fournie par la Communauté de communes,
- Pour les films étirables : coût de la rotation : 140 € ; coût du traitement : 36 € la tonne ; coût de rachat : 119 € la tonne ; benne fournie par la Communauté de communes.

Adhésion au programme ADIVALOR :
Les coopératives AGRI SUD-EST de Marcigny et La Clayette organisent prochainement des collectes de déchets agricoles. Comme tous les agriculteurs ne seront pas forcément disponibles à ces dates, la commission agricole a proposé qu'une collecte supplémentaire soit organisée par la Communauté de communes en début d'année prochaine. Elle pourrait se faire sur les sites des anciennes déchetteries (Fleury, Semur, Saint Christophe). Pour ce faire, il convient d'adhérer au programme ADIVALOR.
Le Conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

Applications mobiles d'informations locales :
Cette application a été créée en 2021 par la CC Brionnais Sud Bourgogne pour permettre à ses habitants d'accéder à une multitude d'informations sur la vie locale et l'offre de services de son territoire. Cette application est construite à partir de données existantes et en libre accès contenues dans de nombreuses bases de données. L'application permet aussi assurer des remontées d'informations des communes, sans pour autant être en concurrence avec l'application « Panneau Pocket » déjà déployée dans plusieurs communes de la CC.
Pour le Président, il est intéressant de raisonner cette application à l'échelle du bassin de vie, c'est-à-dire les périmètres des CC de Semur et de Marcigny. Sans cela il sera difficile d'avoir un contenu suffisamment riche et complet. L'important est que les habitants s'approprient cet outil et qu'ils l'utilisent régulièrement (pas une application qu'on télécharge une fois et qu'on oublie ensuite).
La construction de l'application, son déploiement et son lancement sont assurés par la société « Studio Bis », basée à Chauffailles. Elle a organisé mi-mars une démonstration de l'application à des élus des 2 CC. Les coûts de création et d'abonnement (sur 3 ans) sont très mesurés et peuvent être pris en charge par des subventions de l'Etat et/ou de la Région.
A l'unanimité, le Conseil approuve l'engagement de la Communauté de communes dans le lancement de cette application, en commun avec la CC de Marcigny.

Financement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie :
Pour valider la création de ce poste, les 5 EPCI de l'arrondissement doivent se prononcer. Le Président indique qu'il y a une sollicitation très forte des services de l'Etat sur ce sujet, au cœur des préoccupations nationales.
C. GAGET déplore une nouvelle fois le manque d'informations et d'éléments sur la disponibilité de cette personne, ses missions, la façon dont sera sollicité, la pérennité du dispositif au-delà des 3 ans. Elle indique donc s'opposer à cette délibération.
Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil valide la participation de la Communauté de communes au financement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie.

Décisions du président :
Le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 14/02/2022.

Questions diverses :
- D. ZANETTO demande si, avec les nouveaux marchés de collecte, il sera toujours possible d'avoir des mises à disposition de bacs dans les communes pour des fêtes ? Si oui, comment cela va-t-il être géré avec les fréquences de ramassage une fois toutes les 2 semaines.
  G. MATHEU va regarder cela avec Valérie.
- A la demande de certains Maires, il est convenu de reconduire l'organisation en place pour mutualiser le portage des résultats des élections à Charolles.

Actualités des commissions

Commission environnement :

- Les 3 conteneurs qui ont brulés à Fleury ont été réparés par l'ACI. Très bon travail.
- Les 5 autres colonnes qui ont brûlé lors du 2nd sinistre pourront l'être aussi.

Commission action sociale :

- Bonne fréquentation de l'ALSH animé par ABISE lors des vacances février : 56 enfants (41 l'an dernier). Les enfants proviennent majoritairement des CC de Semur et de Marcigny ; quelques-uns sont extérieurs aux 2 territoires.
- CTG : la dernière réunion a permis d'identifier les actions à mettre en place à partir de cette année. A noter que certaines sont déjà mises en place ou en cours de déploiement.
- La commission action sociale se réunira le jeudi 21/04. Participation de la directrice par intérim d'ABISE
- Réhabilitation de la Gendarmerie : travail en cours avec l'architecte pour bien identifier et définir le besoin. Vu l'évolution des coûts de construction, il est important d'être au plus juste et d'optimiser l'utilisation des espaces. Une rencontre a aussi eu lieu avec ABISE. L'Architecte des Bâtiments de France vient sur place mardi 05/04.

Commission agricole :

- La commission s'est réunie le 14/03 – divers points abordés :
    - Une réunion sera organisée le 05 mai prochain à Saint Christophe par la Chambre d'agriculture et MSA Bourgogne pour présenter aux chefs d'exploitation de plus de 55 ans les démarches en cas de cessation de leurs exploitations lors de la retraite. Invitations ciblées par CA71 auprès des agriculteurs concernés des territoires du sud Brionnais. Information aussi envoyée via les communes.
    - PAC 2023 : des changements sont à prévoir
    - La commission envisage une animation lors du concours des bovins de boucherie en septembre 2022, avec quelques partenaires. Des échanges auront lieu avec P. VELUT, président du concours.

- Le Président évoque l'étude ANCT sur les potentialités de développements autour de l'agriculture et du tourisme, à partir du marché de Saint Christophe. Le rendu de l'étude a eu lieu la semaine dernière à la Sous-Préfecture de Charolles. Il est globalement décevant et sans action réellement innovante. Le président propose d'envoyer le compte rendu de l'étude ACNT avec celui de la présente réunion.
  Il convient à présent de voir comment cette étude peut faire l'objet de prolongements futurs, autour des pistes de réflexion suivantes : de quoi veut-on vivre demain sur notre territoire ? Veut-on continuer à dépendre d'autres territoires pour travailler, pour se nourrir ? Les coûts de mobilité augmentent fortement et rendent cette réflexion très prégnante. Il faut continuer à travailler et à réfléchir sur ces sujets avec les territoires voisins.

Commission tourisme :

- La commission se réunit demain mardi 05/04. A l'ordre du jour :
    - Balades Vertes : JC DREVET sera présent pour présenter les travaux par le chantier d'insertion en la matière.
    - Retour du travail sur calendrier manifestations 2022.
    - Point sur le petit patrimoine : recensé il y a quelques années, qu'est-il devenu ? Est-il entretenu ? Y a-t-il des travaux à envisager ?
    - Soutien aux manifestations culturelles 2022

Commission communication :

- Magasine « Regards Brionnais » : faut-il faire un 2ème numéro avant l'été ? Un numéro par an est-il suffisant ? F. ATNTARIEU sollicite l'avis du conseil. Pour le Président, la communication de la Communauté de communes doit être très pratico-pratique. Les numéros « Regards Brionnais » prennent du temps - la CC peut aussi prévoir des contenus à publier périodiquement dans les magazines des communes. L'application mobile validée toute à l'heure pourra aussi apporter plus de visibilité à l'action communautaire.
- Transfert assainissement à la CC au 01.01.2026 : cela concerne aussi bien le collectif que l'individuel. F. ANTARIEU va solliciter les 7 communes qui ont un réseau collectif pour faire un état des lieux de l'existant.
- Le village de Semur a reçu une délégation des sites clunisiens dans le cadre du projet de candidature à l'UNESCO. Les communes de la CC concernées par la candidature y ont aussi participé aussi (en compagnie également de Charlieu et des communes de l'Allier).
- Plus Beaux Villages de France : passage cette année du comité d'expertise du label. Il y a 8 ans, lors de sa dernière inspection, de nombreuses observations avaient été formulées. Comme peu ont été traitées depuis, ce nouveau passage s'annonce encore délicat.
- Une photo de la collégiale de Semur est actuellement exposée à Paris sur les grilles du Jardin du Luxembourg, dans le cadre d'un concours photo sur les plus Beaux Villages de France. La photo sera aussi exposée dans les gares de la région. Cela participe au rayonnement du Brionnais.

Actualités des communes

Iguerande : ce samedi 09 avril, le conseil municipal des enfants inaugure de nouveaux jeux installés sur l'esplanade de la gare. Le chantier de la médiathèque avance bien – les délais sont tenus pour le moment (fin du gros œuvre) ; ouverture prévue début 2023. Des conseillers municipaux et des bénévoles ont aménagé un studio pour l'accueil de 2 réfugiés ukrainiens en priorité ou d'autres besoins (réseau VIF ?).

Briant : suite à la demande de la Préfecture de Saône-et-Loire, la commune a proposé un logement pour des réfugiés ukrainiens - pas de réponse pour le moment. L'adressage avance.

Mailly : les travaux de l'église ont commencé avec le remplacement des colonnes très friables (donc réelle urgence). Le décrépis a débuté aujourd'hui. Les travaux ont été présenté aux donateurs, en présence de l'artisan - initiative très appréciée.

Ligny-en-Brionnais : modification des horaires et jours d'ouverture de la Mairie : elle est désormais ouverte les vendredis matin et mardis. Pour les collectes des OM, la commune a apposé sur chaque bac de regroupement la liste des foyers habilités à déposer les OM dans les bacs (au lieu de les fermer à clefs) ; cela a suscité quelques réactions, mais, globalement, ça ne se passe pas trop mal.

Saint Bonnet de Cray : mise en place de nouveaux horaires ouverture Mairie : le lundi à la place du jeudi. Au retour du congés maternité de la secrétaire, les horaires changeront de nouveau avec une ouverture de la Mairie le lundi et le vendredi.

Saint Christophe en Brionnais : de nouvelles plaques d'adressage ont été commandées suite aux vols.

Saint Didier en Brionnais : poursuite des travaux dans le bourg et d'éclairage dans la salle des fêtes

Sarry : l'adressage est terminé : toutes les plaques de numéros ont été distribuées aux habitants, les fixations des pancartes ont été sécurisées pour éviter les vols. Réflexion sur les projets investissements 2023. La Préfecture a approché la commune sur les problèmes de couverture mobile et la façon d'y remédier (avec St Didier, Ste Foy, Varenne). La commune a décidé d'adopter la nomenclature M57 en 2023.

Sainte Foy : l'adressage presque terminé

Varenne L'Arconce : appel d'offres en cours pour la 1ère tranche travaux de l'église ; le commencement des travaux est prévu en 2023. Cette tranche de travaux est pratiquement toute financée.

Semur-en-Brionnais : F. ANTARIEU évoque le projet aménagement d'un parking à l'entrée du bourg – problème : la parcelle est située en zone agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h25

Le Président de la Communauté de communes **David CORDEIRO**	**La secrétaire de séance,** **Dominique ZANETTO**
CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * Saône-et-Loire *	